

Front commun pour la justice sociale

96 avenue Norwood, Moncton, NB, E1C 6L9

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Moncton - « **Au moins quatre régions du Nouveau-Brunswick n'auront pas de personnes vivant en situation de pauvreté pour les représenter au Conseil d'administration de la Société de l'inclusion économique et sociale,** » dit le coprésident John Gagnon.

« Les personnes en situation de pauvreté venant des régions de Miramichi, Bathurst, du Restigouche et du sud-ouest de la province n'auront personne pour les représenter ou parler en leur nom au sein du conseil d'administration » affirme John Gagnon. « De plus, en regardant rapidement les noms des huit personnes sélectionnées comme représentantes des personnes en situation de pauvreté, nous avons l'impression que pas même la moitié des personnes choisies sont récipiendaires de l'assistance sociale. »

Comme une forte proportion des gens en situation de pauvreté dépend présentement de l'assistance sociale, il serait raisonnable que, pour au moins la moitié des huit représentants des gens pauvres, ce soit des assistés sociaux qui soient sélectionnées pour ce rôle au sein du conseil. Le Front commun pour la justice sociale avait clairement fait connaître sa position à cet égard au gouvernement, disant que au moins quatre des huit membres choisis pour représenter les gens pauvres devraient être des clients de l'assistance sociale au moment de leur sélection. Les organismes qui ont une longue expérience de lutte contre la pauvreté sont très clairs sur un point : les personnes les plus aptes à résoudre les problèmes reliés à la pauvreté, ce sont celles qui la vivent quotidiennement.

« Le processus de sélection de tout le conseil d'administration ne fut pas ouvert aux suggestions venant de la population. Chaque membre fut plutôt choisi soit directement, soit indirectement par des membres du gouvernement et il n'y eut aucun mécanismes de mis en place pour que le public ou des groupes à intérêts spéciaux puissent proposer des noms de personnes qu'ils verraient particulièrement aptes à représenter les personnes en situation de pauvreté » de dire M. Gagnon.

Le Front commun avait soumis les critères suivants au gouvernement pour la composition du conseil d'administration :

Les trois vice-présidents (entreprises, organismes sans but lucratif, représentant des pauvres) et les treize membres du conseil devraient tous être nommés par un comité ad hoc indépendant, afin d'éliminer le risque d'ingérence politique. Ce comité ad hoc pourrait être constitué d'un représentant de chacun des deux partis politiques et de l'ombudsman siégeant comme président.

Les postes des trois vice-présidents et des treize membres du conseil (l'exception étant le représentant du gouvernement) devraient faire l'objet d'une annonce publique. Cette annonce devrait être publiée dans les principaux journaux.

Les critères de sélection, une description détaillée des postes et un aperçu des avantages qui leur sont associés devraient être intégrés à l'annonce. Les critères de sélection des membres du conseil devraient respecter les principes suivants :

- *Équilibre entre des résidants ruraux et urbains*
- *Absence d'implication actuelle active ou de responsabilités dans un parti politique provincial*
- *Équilibre femmes hommes*
- *Revenu annuel en dessous du seuil du faible revenu pour tous les titulaires des huit postes « à faible revenu » du conseil*
- *Être un client de l'assistance sociale dans le cas de quatre des huit membres qui représentent les personnes vivant dans la pauvreté*
- *Le président de la Société doit posséder une expérience récente de travail auprès d'organismes sans but lucratif présentement engagés dans la réduction de la pauvreté*
- *Les quatre vice-présidents doivent posséder de l'expérience auprès d'organismes d'aide aux personnes ayant un faible revenu ou auprès de regroupements de ces personnes*
- *Équilibre entre les francophones et les anglophones.*

Le Front commun pour la justice sociale est heureux de constater que certains des critères énumérés ci-dessus furent pris en compte lors du processus de sélection, soit entre autre, le pourcentage de représentants venant des régions urbaines versus des régions rurales, un bon équilibre homme/femme et une bonne représentation d'anglophones et de francophones.

« Il est cependant intéressant de noter que très peu des nouveaux membres du conseil d'administration sont des personnes largement reconnues comme étant d'ardent militants dans la lutte contre la pauvreté » dit M. Gagnon.

« Une fois de plus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick vient de prendre des décisions majeures sans consulter le public ni celles et ceux qui seront affectées par leurs impacts, » conclut M. Gagnon.

Pour renseignements :

John Gagnon, co-président - 548-9776

Auréa Cormier - 204-1134

Le Front commun pour la justice sociale est un des plus importants organismes démocratiques et populaires au NB. Il compte environ 75 000 membres individuels et collectifs. Il regroupe des individus et des organisations locales, régionales et provinciales travaillant ensemble à l'élimination de la pauvreté.